



**Sites de :**

**Mulhouse**

**Thann**

**Cernay**

**Bitschwiller-lès-Thann**

**Sierentz**

**Rixheim**

**Altkirch**

**Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace**

---

**DELEGATION DE SIGNATURE**

## PREAMBULE A TOUTE DELEGATION

Vu l'article L 6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace n° 2014/1017 du 17 juillet 2014 portant création de l'établissement public de santé intercommunal dénommé « Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace »,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 04 décembre 2018 portant nomination de Madame Corinne KRENCKER en qualité de directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1653 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la composition du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1899 du 22 juillet 2016 relatif à la fusion du centre hospitalier d'Altkirch, du centre hospitalier de Sierentz et de l'EHPAD de Rixheim avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'organigramme de la direction en vigueur,

La directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace, dénommé ci-après GHR Mulhouse et Sud-Alsace, donne délégation de signature dans les conditions ci-après définies :

Article 1 : Les délégataires ci-après mentionnés s'engagent à utiliser la délégation qui leur est consentie dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte à leur supérieur hiérarchique.

Article 2 : En ce qui concerne les délégations de signatures consenties pour les engagements de dépenses, le délégataire s'engage à utiliser la délégation qui lui est consentie dans le respect de la réglementation et dans la limite des crédits de dépenses régulièrement ouverts et autorisés.

Les délégataires présentent tous les deux mois au directeur pour les directeurs-adjoints ou aux coordonnateurs de pôles de gestion et directeurs délégués pour les cadres, un état exhaustif des dépenses qu'ils ont engagées durant la semaine écoulée.  
A défaut la délégation peut leur être retirée.

Dans tous les cas, le cumul des dépenses engagées par gestionnaire se fait dans le respect strict du code des marchés publics sans que le cumul des dépenses pour une même famille de produits ne puisse excéder le montant des seuils des marchés publics.

Signature de Mme Corinne KRENCKER

*SIGNE*

## POLE RESSOURCES MATERIELLES

---

**Mme Véronique FOUCHÉ**, coordinatrice du pôle ressources matérielles, dispose de la délégation de signature pour les établissements du GHR Mulhouse et Sud-Alsace pour tout document et courrier relatifs aux achats et aux services économiques, aux travaux et à la maintenance technique.

Elle dispose en outre, d'une délégation de signature pour tous marchés de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur à 50 000 € HT.

Elle dispose également d'une délégation de signature pour l'ensemble des avenants des marchés relatifs dans la limite d'un montant cumulé d'évolution de 5 % par rapport au montant du marché initial.

Signature de M. Véronique FOUCHÉ

*SIGNE*

**M. Pierre MULLER**, Directeur des achats et des services économiques, dispose de la délégation de signature pour les établissements du GHR Mulhouse et Sud-Alsace pour tout document et courrier relevant :

- des achats,
- de la logistique,
- du service biomédical,
- des prestations aux tiers,
- des approvisionnements,
- des transports,

- Les engagements de commandes, certifications de service fait dans le cadre des marchés ou commandes dans la limite de 20 000 € HT,
- Les commandes de fonctionnement et investissement dans la limite de 20 000 € HT,
- Les certificats administratifs (hors marché sans minimum et maximum),
- Les NOTI 3 (rejet des candidatures et des offres), les courriers d'explications,
- Les courriers en lien avec le fonctionnement des services économiques,
- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).

Il dispose en outre, d'une délégation de signature pour toutes les pièces relatives aux travaux et à la maintenance technique, marchés de fournitures, de contrats d'énergie, de services et travaux d'un montant inférieur à 20 000 euros HT.

Sont exclus du champ de la délégation :

- les bons de commandes, imputables à la section d'investissement, d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT,
- les bons de commandes, imputables à la section d'exploitation, d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT,
- les marchés, contrats ou conventions, d'un montant égal ou supérieur à 20 000 € HT,
- les courriers divers adressés :
  - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
  - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUCHERIE, il dispose de la même délégation de signature que ce dernier.

Signature de M. Pierre MULLER

*SIGNE*

**M. Philippe BOUCHERIE**, Directeur des Travaux et de la maintenance technique, dispose d'une délégation de signature pour toutes les pièces relatives aux travaux et à la maintenance technique, marchés de fournitures, de contrats d'énergie, de services et de travaux d'un montant inférieur à 20 000 euros HT.

- Les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions et compétences de la direction dont il a la charge,
- Les engagements de commandes, certifications de service fait dans le cadre des marchés ou commandes inférieurs aux seuils réglementaires,
- Tous actes de gestion courante, notamment bons de commande, factures en exploitation d'un montant inférieur à 20 000 € HT et en investissement d'un montant inférieur à 20 000 € HT,
- Des mémoires et factures à mettre en paiement relevant des services techniques,
- Des notes de service concernant le secteur des services techniques et des travaux,
- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminé).

Il dispose également d'une délégation pour tout document et courrier relevant de la gestion du patrimoine immobilier.

Sont exclus de cette délégation :

- Les courriers divers adressés :
  - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
  - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MULLER, il dispose de la même délégation de signature que ce dernier.

Signature de M. Philippe BOUCHERIE

*SIGNE*

## **DIRECTION DES ACHATS ET DES SERVICES ÉCONOMIQUES**

### **SERVICE DES ACHATS**

**Mme Nadia RAGHA**, attachée d'administration hospitalière  
**Mme Muriel ERTLE**, assistante médico-administratif,  
**M. Emmanuel HAUSHERR**, technicien supérieur hospitalier,  
**Mme Isabelle REBOURS**, ingénieur hospitalier,  
**M. Jérôme TARRAPEY**, technicien supérieur hospitalier,  
**Mme Carole ENRIETTO**, adjoint administratif principal  
**Mme Carole SCHOEN**, adjoint administratif

disposent d'une délégation de signature pour les pièces relevant des affaires courantes de la direction des achats, dans le cadre strict des marchés à procédure adaptée inférieurs à 20 000 € HT : lettre de consultation (ensemble du dossier de consultation, descriptif technique, CCTP, CCP), publicité adaptée, courrier, fax ou mail de négociation, courriers divers.

Ils disposent d'une délégation de signature pour les courriers de notification aux candidats retenus et non retenus, les rapports de choix et les décisions d'attribution si le montant du marché est inférieur à 4 000 € HT.

Signature de Mme Nadia RAGHA <i>SIGNE</i>
--

Signature de Mme Muriel ERTLE <i>SIGNE</i>
---

Signature de M. Emmanuel HAUSHERR <i>SIGNE</i>
---

Signature de Mme Isabelle REBOURS <i>SIGNE</i>
---

Signature de M. Jérôme TARRAPEY <i>SIGNE</i>
---

Signature de Mme Carole ENRIETTO <i>SIGNE</i>
--

Signature de Mme Carole SCHOEN <i>SIGNE</i>
--

## **SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Mme Karima PIZZULO**, ingénieur principal,  
**M. Philippe BALDENSPERGER**, adjoint administratif,

disposent d'une délégation de signature au sein du service de la commande publique :

- pour la certification du service fait pour toutes les factures relevant du service de la commande publique dans la limite de 4 000€ HT.
- pour valider l'existence d'un lien entre les certificats de signature électronique et les contrats signés.

Signature de Mme Karima PIZZULO

*SIGNE*

Signature de M. Philippe BALDENSPERGER

*SIGNE*

**Mme Carole NACCI**, adjoint administratif  
**Mme Jessica VALLONE**, adjoint administratif  
**M. Florian BLUM**, adjoint des cadres

disposent d'une délégation de signature au sein du service de la commande publique, pour valider l'existence d'un lien entre les certificats de signature électronique et les contrats signés.

Signature de Mme Carole NACCI

*SIGNE*

Signature de Mme Jessica VALLONE

*SIGNE*

Signature de M. Florian BLUM

*SIGNE*

## **SERVICE BIOMEDICAL – INVESTISSEMENTS ET EXPLOITATION MAINTENANCE**

**M. Abdelkarim LAMECHE**, ingénieur hospitalier,  
**Mme Laurie HOENIGFELD**, ingénieur hospitalier,  
**M. Sébastien LEROY**, ingénieur hospitalier,  
**M. Guillaume SAHUT**, ingénieur hospitalier,

disposent d'une délégation de signature pour les pièces relevant des affaires courantes du service biomédical, dans le cadre strict des marchés à procédure adaptée inférieurs à 20 000 € HT : lettre de consultation (ensemble du dossier de consultation, descriptif technique, CCTP, CCP), publicité adaptée, courrier, fax ou mail de négociation, courriers divers.

Ils disposent d'une délégation de signature pour les courriers de notification aux candidats retenus et non retenus, les rapports de choix et les décisions d'attribution si le montant du marché est inférieur à 4 000 € HT.

**Mme Laurie HOENIGFELD**, ingénieur hospitalier, dispose d'une délégation de signature pour les actes liés au secteur Atelier Biomédical dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l'enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d'un montant inférieur à 4 000 € HT, courriers, réception de matériels.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Laurie HOENIGFELD, **MM. Abdelkarim LAMECHE et Sébastien LEROY**, ingénieurs hospitaliers, disposent d'une délégation de signature pour toutes les pièces sus-nommées du secteur Atelier Biomédical.

Signature de M. Abdelkarim LAMECHE

*SIGNE*

Signature de Mme Laurie HOENIGFELD

*SIGNE*

Signature de M. Sébastien LEROY

*SIGNE*

Signature de M. Guillaume SAHUT

*SIGNE*

### **SERVICES LOGISTIQUES ET ÉQUIPEMENTS HOTELIERS**

**Mme Anne MOLINARO**, responsable logistique administratif, a délégation de signature pour les actes liés au secteur logistique d'approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l'enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d'un montant inférieur à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de Mme Anne MOLINARO

*SIGNE*

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Anne MOLINARO, **Mme Chantal PROIETTO**, adjoint des cadres, dispose d'une délégation de signature pour toutes les pièces sus-nommées du secteur logistique d'approvisionnements.

Signature de Mme Chantal PROIETTO

*SIGNE*

## **PRESTATIONS AUX TIERS**

**Mme Rachida HIMI**, maître ouvrier, a délégation de signature pour les **prestations aux tiers – secteur nettoyage** :

- pour les actes liés à l’approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l’enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d’un montant inférieur à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de Mme Rachida HIMI

*SIGNE*

**M. Jean-luc RINGENBACH**, technicien supérieur hospitalier en chef, a délégation de signature pour les **prestations aux tiers – secteur restauration** :

- pour les actes liés à l’approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l’enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d’un montant inférieurs à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de M. Jean-Luc RINGENBACH

*SIGNE*

**M. Matthieu RICHERT**, responsable blanchisserie, a délégation de signature pour les **prestations aux tiers – secteur blanchisserie** :

- pour les actes liés à l’approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l’enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d’un montant inférieurs à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de M. Matthieu RICHERT

*SIGNE*

En l’absence ou en cas d’empêchement de M. Matthieu RICHERT, **Mme Maria VANULLI**, agent de maitrise, dispose d’une délégation de signature pour toutes les pièces sus-nommées pour les prestations aux tiers du secteur blanchisserie.

Signature de Mme Maria VANULLI

*SIGNE*

## **SERVICES LOGISTIQUE DE DISTRIBUTION**

**M. Bernard KAUTHEN**, responsable logistique, a délégation de signature pour les **équipements, approvisionnements et transports**:

- pour les actes liés à l’approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l’enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d’un montant inférieurs à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de M. Bernard KAUTHEN

*SIGNE*



En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Bernard KAUTHEN, **Madame Marie HERRGOTT**, adjoint administratif, dispose d'une délégation de signature pour les bordereaux de livraison, états d'entrée et de sortie de stocks, dans le cadre de la gestion des comptes budgétaires des sites de Thann et Bitschwiller-lès-Thann suivants :

- 602.22 – Petit matériel non stérile
- 602.25 – Imagerie
- 602.27 – Pansements
- 602.28 – Autres fournitures médicales
- 602.31 – Pain, farine
- 602.662 – Petit matériel hôtelier
- 602.62 – Produits d'entretien
- 602.661 – Couches, alèses et produits absorbants
- 602.668 – Autres fournitures hôtelières
- 602.65 – Fournitures de bureau et imprimé
- 602.8 – Achats d'autres fournitures suivies en stock

Signature de Mme Marie HERRGOTT

*SIGNE*

### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**M. Jean-Yves HUSSHERR**, ingénieur hospitalier principal - travaux neufs génie technique,  
**M. Christophe KOLB**, ingénieur hospitalier en chef - travaux neufs génie bâtiment,  
**M. Jérémie CONTAMIN**, ingénieur chef de service – sécurité et sûreté  
**Mme Sandra HEITZ**, ingénieur hospitalier principal – responsable exploitation et maintenance technique  
**M. Thomas VANEL**, technicien supérieur hospitalier - responsable exploitation adjoint  
**M. Mounir MESLEM**, ingénieur hospitalier – service études chargé des missions travaux  
**Mme Marylène PILI**, ingénieur hospitalier principal, pour l'ensemble des sites distants (Thann, Cernay, Bitschwiller, Rixheim, Sierentz, Altkirch et St Louis),

ont délégation de signature pour la **direction des services techniques** :

- pour les actes liés aux travaux et approvisionnement dans le cadre strict des crédits limitatifs ouverts et dans le respect de l'enveloppe prévue au marché : bons de commandes, factures, acomptes relevant des comptes de classe 6 d'un montant inférieur à 4 000 euros HT, courriers, réception des matériels.

Signature de M. Jean-Yves HUSSHERR

*SIGNE*

Signature de M. Christophe KOLB

*SIGNE*

Signature de M. Jérémie CONTAMIN

*SIGNE*

Signature de Mme Sandra HEITZ

*SIGNE*

Signature de M. Thomas VANEL

*SIGNE*

Signature de M. Mounir MESLEM

*SIGNE*

Signature de Mme Marylène PILI

*SIGNE*

**M. Jérémie CONTAMIN**, ingénieur chef du service sécurité sûreté, a délégation de signature pour représenter l'établissement dans toutes les affaires de dépôt de plainte relatifs à la sécurité des personnes et des biens et suivis auprès du Tribunal d'Instance de Mulhouse, notamment pour présentation des documents de valorisation des préjudices et certifications des dégradations qui pourraient être commis à l'encontre des biens matériels, bâtiments, et équipements pour le compte du GHRMSA.

Il a également l'autorisation de fournir les images vidéos sur les réquisitions des forces de l'ordre.

Signature de M. Jérémie CONTAMIN

*SIGNE*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CONTAMIN, **Mme Céline BRIOT**, technicien hospitalier, adjointe de l'ingénieur sécurité sûreté, dispose de la délégation de signature pour les dépôts de plaintes.

Signature de Mme Céline BRIOT

*SIGNE*